

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

MAI 2026

445



Les prix augmentent, les salaires doivent augmenter aussi.

Edito

03

L'urgence salariale :
une priorité

Emploi industriel

04

Domo, Toray : des stra-
tégies destructrices

NAO

07

Carburant, alimentation,
rattraper l'inflation

Informez-vous



thcb-cgt.fr



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

L'urgence salariale



Hassen Nassi
Secrétaire général

Depuis des années, pour des millions de salariés, les fins de mois deviennent toujours plus difficiles entre l'explosion des prix, les salaires qui stagnent et des conditions de travail qui se détériorent. Dans les entreprises, la colère grandit face au sentiment d'être toujours plus sollicités, toujours moins reconnus et de plus en plus précarisés.

L'augmentation automatique de 2,41 % du Smic au 1er juin, en est une nouvelle illustration. Derrière les annonces officielles, cette hausse ne constitue pas un véritable choix politique en faveur des salariés. Elle découle simplement des mécanismes légaux liés à l'inflation. Le dernier véritable coup de pouce au Smic remonte à juillet 2012 sous François Hollande. Depuis, les gouvernements successifs ont abandonné toute politique ambitieuse de hausse salariale pendant que les prix de l'énergie, du logement ou de l'alimentation continuaient d'exploser.

Les conséquences deviennent visibles partout. Les grilles salariales se rapprochent toujours plus du Smic, et les qualifications, l'ancienneté ou l'expérience perdent progressivement leur reconnaissance. Des salariés ayant parfois vingt ans de métier voient désormais leur rémunération rattrapée par les minima. Travailler davantage ou assumer plus de responsabilités ne garantit même plus un meilleur salaire.

Le Medef porte une lourde responsabilité dans cette situation. Depuis des années, le patronat obtient ce qu'il réclame. Des salaires contenus, des exonérations massives et une pression permanente sur le travail pendant que l'État affaiblit lui-même le rapport de force salarial. L'argent de la collectivité soutient ainsi un modèle fondé sur les bas salaires pendant que les grandes entreprises accumulent profits et dividendes.

Dans le même temps, les conditions de travail continuent de se dégrader. Les absences ne sont plus remplacées, les effectifs fondent et les salariés doivent produire davantage avec moins de moyens. La fatigue s'installe jusque dans les gestes ordinaires du travail, tandis que l'usure professionnelle progresse dans de nombreux secteurs.

La répression patronale contre les militants CGT s'intensifie également, afin d'affaiblir le rapport de force collectif au moment même où les revendications salariales progressent dans les entreprises.

Face à cette crise sociale profonde, le gouvernement préfère multiplier les rustines comme la prime carburant. Pourtant, chacun comprend qu'une aide ponctuelle ne remplacera jamais de véritables augmentations générales permettant de vivre dignement toute l'année.

Car derrière la question salariale, c'est aussi l'avenir de notre système social qui est en jeu à travers les cotisations finançant la Sécurité sociale, les retraites, l'assurance chômage. En maintenant volontairement les rémunérations au plus bas, tout en multipliant les exonérations patronales, le patronat et le gouvernement fragilisent directement notre modèle solidaire et assèchent nos services publics du fait de l'État qui compense une partie de ces exonérations.

Dans le même temps, la désindustrialisation continue de frapper le pays. Les fermetures d'usines et les liquidations se multiplient sans véritable plan de reconquête industrielle. Le gouvernement se contente d'accompagner les décisions des tribunaux de commerce au lieu de défendre les emplois, les savoir-faire et l'avenir industriel des territoires.

C'est dans ce contexte que s'ouvrira le 1er juin notre 54^{ème} congrès confédéral de la CGT, préparé de longue date mais qui coïncidera avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle hausse du Smic. Une coïncidence qui rappelle brutalement que les questions de salaires, d'emploi industriel, de conditions de travail et de libertés syndicales restent au cœur des préoccupations du monde du travail.

Plus que jamais, les augmentations générales doivent redevenir une priorité dans toutes les entreprises, et les NAO doivent être rouvertes partout où les salariés voient leur pouvoir d'achat reculer. Car au-delà des revendications immédiates, c'est aussi la question de la dignité au travail qui est posée. Un pays qui accepte l'appauvrissement de celles et ceux qui produisent les richesses nourrit lui-même les fractures sociales, la colère et le déclassement. ■

**Rouvrir les NAO partout
où les salariés voient leur
niveau de vie reculer**

Les salariés de Domo Polytechnyl spoliés et licenciés !

C'est l'épilogue d'un véritable fiasco industriel pour un ancien fleuron de l'industrie textile et chimique de la région Rhône-Alpes, et l'annonce d'un désastre social pour les 547 salariés restants. Le groupe Domo Chemical, à travers sa filiale Polytechnyl France, a liquidé ses deux dernières usines françaises : l'une à Saint-Fons, près de Lyon, dans la chimie, et l'autre à Valence, dans le textile.



Le site de Valence a lui aussi été liquidé par le tribunal, alors même que l'entreprise disposait d'un carnet de commandes solide, d'une trésorerie saine et d'un outil industriel modernisé après l'incendie de 1996 qui avait touché un atelier de production.

l'État, les "AGS" (assurance de garantie des salaires), France Travail, l'Unédic et le gestionnaire de la mutuelle concernant les primes de licenciement, l'ouverture des droits à l'assurance chômage, les garanties du fonds de solidarité ou encore la portabilité de la mutuelle obligatoire après licenciement.

Chacun se renvoie aujourd'hui la responsabilité afin d'éviter de créer un précédent face à ce vide juridique inédit.

Face à ces opérations frauduleuses, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, UNSA et CGT n'ont pas hésité à engager plusieurs procédures judiciaires pour abus de biens sociaux, abus de confiance, fraude aux cotisations sociales, escroquerie et entente illicite.

Ce groupe de textile artificiel, passé successivement entre les mains de Rhône-Poulenc dans les années 1990, puis de Rhodia, Solvay et enfin du groupe belge Domo, vient d'être sacrifié de la pire des manières pour les salariés : une liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce de Lyon.

Enfin, comment ne pas dénoncer l'incapacité totale d'un État prétendument stratège, incapable de préserver à temps la chaufferie centrale de Domo à Belle-Etoile, qui alimentait encore plusieurs sites chimiques où travaillent aujourd'hui plus de 2 500 salariés ?

C'est cela, la réalité d'un désastre industriel et social.

Notre fédération THCB CGT se porte **partie civile**

Et ce ne sont pas les agissements de dernière minute du ministère de l'Industrie auprès des organisations syndicales, alors qu'il n'avait déjà rien fait en 2019, qui permettront aujourd'hui d'apporter une solution industrielle crédible.

Pourtant, lors du rachat par le groupe Domo, la fédération THCB avait déjà alerté le ministère de l'Industrie sur le montage de cette filiale française indépendante, qui laissait présager un scénario catastrophe pour les salariés. Malheureusement, nous y sommes aujourd'hui, et dans les pires conditions.

Plus aucune responsabilité sociale de la part des grands groupes qui ont façonné ces entreprises au fil des décennies.

Des fraudes sociales à grande échelle

Mais Domo ne s'est pas contenté de liquider ces entreprises. Le groupe a également organisé de véritables fraudes sociales à grande échelle : pillage des comptes épargne-temps (CET) des salariés, dont certains avaient accumulé plusieurs centaines de jours pour anticiper leur départ à la retraite, arrêt du paiement des cotisations URSSAF, des caisses de retraite et de la mutuelle des salariés.

Une situation inédite, avec plus de 5 millions d'euros du CET envolés en fumée au détriment des travailleurs.

Cette situation provoque désormais un imbroglio juridique entre les services de

Lors de sa dernière commission exécutive, la fédération THCB a décidé de se porter partie civile aux côtés des salariés. Nous demanderons également à la Fédération de la Chimie ainsi qu'à la Confédération CGT d'en faire de même afin que ces patrons voyous soient condamnés.

Enfin, comme beaucoup d'autres, la fédération THCB reste profondément perplexe face au silence assourdissant du gouvernement, des ministères de tutelle, mais aussi des responsables politiques locaux et régionaux, ainsi que du tribunal de commerce, à l'exception notable de Paul Christophle député de la Drôme, sur ce drame industriel et social. ■

Quel avenir industriel pour Toray Films Europe ?

La direction de Toray Films Europe, implantée à Saint-Maurice-de-Beynost, près de Lyon, et spécialisée dans la fabrication de polyester et de polypropylène, embarque aujourd'hui les 296 salariés de l'entreprise dans une véritable impasse industrielle.

L'annonce a été faite lors d'un CSE extraordinaire à la mi-avril. Le groupe japonais n'a rien trouvé de mieux que de proposer un projet juridique visant à découper l'entreprise en trois entités distinctes et juridiquement indépendantes les unes des autres. Une stratégie qui permettrait au groupe Toray de se dégager d'une grande partie de ses responsabilités sociales envers les salariés.

Comme si ce projet, déjà inquiétant et sans réelle perspective industrielle, ne suffisait pas, la direction propose de dénoncer l'ensemble des accords d'entreprise, balayant ainsi des décennies d'acquis sociaux hérités notamment de l'époque Rhône-Poulenc : 13e mois, mutuelle, congés de pénibilité, budget des activités sociales et culturelles, etc.

La remise en cause de ces droits, combinée au découpage juridique de l'entreprise, fait craindre le pire scénario à court terme pour l'avenir du site et de ses salariés.

Les syndicats CGT et CFDT ont dénoncé avec force ce projet stratégique mortifère porté par le groupe. La lutte s'organise déjà pour faire échec à cette offensive patronale. Plusieurs tracts ont été diffusés afin d'informer les salariés et de préparer la mobilisation.

Face aux inquiétudes légitimes du personnel et des organisations syndicales, la direction a adressé un message aux salariés affirmant qu'aucune conséquence ne toucherait les emplois ni les droits acquis. Mais alors, pourquoi dénoncer tous les accords d'entreprise ?

Assez de mensonges ! Le syndicat CGT exige désormais des garanties écrites et refuse de se satisfaire des discours rassu-



Image d'archives

rants relayés par des représentants de la direction qui ne disposent d'aucun véritable pouvoir de décision.

■ Un mouvement de grève

La colère monte dans les ateliers : un mouvement de grève initié par des délégués CGT a déjà vu le jour.

La Fédération THCB dénonce avec la plus grande fermeté ce projet industriel sordide, qui pourrait conduire, à terme, à la disparition de l'activité sans que le groupe n'assume ses responsabilités sociales.

Notre histoire fédérale nous a déjà confrontés à ces stratégies industrielles destructrices. Rhône-Poulenc, Rhodia, Solvay, et plus récemment Domo Performance, sont autant d'exemples du démantèlement progressif de l'industrie textile artificielle et chimique dans la région Rhône-Alpes.

Nous appelons les salariés et les syndicats à s'organiser rapidement, à rester unis et déterminés dans leur opposition à ce projet.

La Fédération THCB se tient prête à interpellier les ministères concernés afin de dénoncer cette stratégie industrielle hasardeuse, si les syndicats CGT et CFDT en font la demande.

Une chose est certaine : l'attaque portée contre l'avenir des emplois et des acquis sociaux exige la plus grande fermeté et l'engagement de toutes les structures de la CGT.

13e CONGRES THCB CGT

13-16 OCTOBRE
A HYERES-LES-
PALMIERS (VAR)



Retrouvez
toutes les infos
pratiques sur le
site fédéral

SMIC : quels éléments prendre en compte pour vérifier le respect du salaire minimum ?

Avec la revalorisation automatique du SMIC au 1er juin, les salaires se font mécaniquement « rattraper » ce que nous essayons de stopper en demandant l'indexation de tous les salaires sur les prix.



Mais il arrive aussi que les plus bas salaires se fassent « dépasser » par le SMIC, ce qui est interdit : aucun salarié ne peut en France être rémunéré en dessous du SMIC. Cette situation devrait alerter sur la faiblesse des salaires pratiqués dans des entreprises. Au contraire, des directions se mettent à invoquer des primes diverses qu'elles additionnent au salaire pour prétendre respecter le SMIC. On pense par exemple à la Maroquinerie du Cézallier du groupe Fleurus, ou encore SIS à Vesoul (avec des grilles en dessous des salaires minima de branche !). Des délégués s'interrogent légitimement sur les éléments de salaire à prendre en compte pour vérifier la conformité avec le salaire minimum.

Pour y répondre il faut garder à l'esprit que le SMIC est un SALAIRE minimum, c'est donc à un salaire qu'il doit être comparé, c'est-à-dire à la partie de rémunération qui vient en contrepartie du travail. Le décret qui édicte les choses en la matière a malheureusement une approche un peu plus

large en intégrant les « majorations diverses ayant le caractère de fait d'un complément de salaire », laissant de la place à l'interprétation. Le décret précise en revanche clairement que « sont exclues les sommes versées à titre de remboursement de frais, les majorations pour heures sup-

plémentaires prévues par la loi et la prime de transport » (article D3231-6 du code du travail). Cela étant dit, la Cour de cassation est venue resserrer la définition dans les années 2000 en jugeant que doivent seules être prises en compte les « sommes versées en contrepartie du travail », et non plus celles versées « à l'occasion du travail » (voir par exemple Cour de cassation 7 avril 2010, n°07-45.322 ; 20 janv. 2012, n°10-21.240), avec une tendance à exclure les sommes non directement liées à l'accomplissement du travail réalisé. Doivent ainsi être absolument exclues les primes repas, les éléments variables (intéressement, participation...), PPV, prime de présentisme etc.

De plus, le SMIC est un salaire minimum HORAIRE, le taux horaire se doit donc d'être supérieur au smic horaire fixé au 1er juin à 12,31€ (1867,02 € brut par mois). ■

Un peu d'histoire



La garantie d'un salaire minimum est prévue pour la première fois en

1915 pour les travailleuses à domicile de l'industrie du vêtement ; elle s'étend ensuite à d'autres secteurs comme la maroquinerie, avant de se généraliser à partir de 1936 à travers les conventions collectives, parmi les conquêtes du Front populaire. Il faut attendre 1950 pour que la loi vienne fixer un salaire minimum national avec le « SMIG », indexé sur l'indice général des prix dès 1952. A la suite des négociations de Grenelle après les grèves de 1968, et après avoir été augmenté de 35% (on est loin des 2,4% de juin 2026 !), le SMIC est créé en 1970.

D'après la loi, ce « salaire minimum interprofessionnel de croissance » est censé assurer aux salarié·es « 1° la garantie de leur pouvoir d'achat » et « 2° une participation au développement économique de la nation » (rappelant au passage qu'augmenter les salaires c'est relancer l'économie...). **Le SMIC porte en lui l'idée que le salaire, c'est-à-dire le travail, doit garantir un certain niveau de vie minimum.**

Carburant, alimentation... Les prix augmentent, nos salaires doivent augmenter aussi !

L'augmentation des prix est le premier sujet de discussions des salarié-es dans nos entreprises. Les terribles guerres déclenchées par les gouvernements américains et israéliens en Iran ont des conséquences ici sur le prix à la pompe et sur le prix de l'énergie, et se propagent maintenant sur tous les produits de consommation. L'inflation due en priorité à la spéculation des grands groupes pétroliers est partie pour durer. Pour éviter à l'ensemble des salarié-es de perdre en niveau de vie, la CGT appelle à demander la réouverture des NAO pour rattraper l'inflation, dans nos entreprises comme dans nos branches.



Dans nos professions,

Dans nos professions, plusieurs entreprises du **groupe GOYARD** en maroquinerie ont débrayé le 21 mai dernier, dans une mobilisation intersyndicale CGT et CFDT très majoritairement suivie : elles et ils étaient 160 à la Maroquinerie d'Albon, soit plus de 90%, et plus de 70% à Chateaufort-sur-Isère. Était d'abord en cause la participation, avec une répartition des bénéfices opaque entre entreprises et certains sites qui se retrouvent à 0, résumé par le tract intersyndical ainsi : « Nous sommes un groupe quand il faut produire, nous devons l'être aussi quand il faut partager ». Sur la « prime mobilité » (prime carburant) fixée à 200€ en début d'année, l'intersyndicale demande la revalorisation à 300€ pour prendre en compte la situation d'aujourd'hui. Les syndicats et salariés revendiquent également de meilleurs salaires, pour pouvoir vivre de leur travail.

C'est ce sur quoi a misé la CGT **chez SOFAMA** (Vichy et Feurs), sous-traitant pour Vuitton notamment, où les NAO ont débouché sur une augmentation générale des salaires de 1,8%, en plus du droit à fractionner en heures leur 6^{ème} semaine de congés payés. Après consultation des salariés, la CGT a décidé de signer cette avancée, et concentre désormais son travail syndical sur les élections CSE qui vont se dérouler en juin. Dans le même groupe chez LADM, les délégués ont obtenu 46,35€ Brut rétroactif au 1 avril et la revalorisation de 100€ de la prime d'ancienneté.

tion de 100€ de la prime d'ancienneté.

Dans nos branches, la Fédération demande partout la réouverture des négociations sur les salaires minima en portant comme à chaque fois la revendication d'une augmentation a minima à hauteur de l'inflation et sur l'ensemble de la grille, applicable à la date de la revalorisation du SMIC. Négociées par la CGT, les clauses de revoyure prévues dans le Textile (en cas de revalorisation du SMIC en cours d'année) et dans la Maroquinerie (lorsque le premier niveau se fait rattraper par le SMIC) imposent la renégociation. Dans l'Habillement, nous allons formuler la demande pour se réunir au plus vite. Quant à la Couture, la négociation des salaires minima en cours va intégrer les +2,4% d'inflation calculée à partir de juin. La demande devra être faite aussi dans les blanchisseries. ■



PRIME CARBURANT :

le montant de la prime déductible passe à 600 euros (et sans cotisations sociales donc sans droits...) à chaque salarié qui prend son véhicule contre 300 euros auparavant.



Pour vos NAO, suivez le guide !
Salaires : négocier pour gagner dans l'entreprise



Pour rouvrir les NAO, pour mobiliser, valoriser, utilisez les modèles CGT THCB !





SALAIRES, VIE CHÈRE :

CE N'EST PAS LE 1^{ER} MAI QU'IL FAUT VOLER, C'EST LES SALAIRES QU'IL FAUT AUGMENTER

L'augmentation automatique du Smic de 2,41 % (1 867,02 € bruts mensuels au 1er juin) n'est pas un « coup de pouce » mais une revalorisation mécanique calculée sur l'inflation et imposée par le Code du travail. Ce n'est pas « du plus ».

Il n'y a pas eu d'augmentation du salaire minimum au-delà de l'inflation depuis treize ans. Résultat : alors que la France est la seconde économie de l'Union européenne, elle ne se classe qu'au sixième rang pour le niveau de salaire minimum. Pire, plus les salaires sont bas, plus les exonérations de cotisations sociales sont élevées – ce qui tasse tous les salaires ! Attaquer le salaire brut et les cotisations sociales, c'est diminuer les droits en cas de licenciement, d'accident du travail, de maladie, de congés parentaux ou pour nos retraites.

Avec le retour de l'inflation, vivre de son travail devient encore plus difficile : faire le plein de carburant, remplir le frigo, sans même parler de s'évader quelques jours en vacances

BLOQUER LE PRIX DU CARBURANT

L'augmentation du prix des carburants est due à la spéculation des grands groupes pétroliers : plus de la moitié de la hausse du coût du gasoil est due exclusivement à l'augmentation de leurs marges. Face à l'insuffisance des annonces du Premier ministre, des mesures concrètes s'imposent. La CGT revendique un service public de l'énergie et le blocage du prix du carburant pour mettre fin à la spéculation des grands groupes, faire baisser les prix pour les salarié-es comme pour les entreprises et réorienter l'argent public vers les services publics !

AUGMENTER LE SMIC, TOUS LES SALAIRES ET LES PENSIONS DE RETRAITES !

Dans nos entreprises, mieux que des primes ponctuelles, souvent non cotisées, exigeons la réouverture des négociations annuelles obligatoires (NAO) pour obtenir de véritables augmentations générales de salaires, gagner l'égalité salariale et vivre dignement de notre travail.



CONTRE LA VIE CHÈRE:

INDEXER LES SALAIRES SUR LES PRIX

Exigeons une loi pour indexer les salaires sur les prix : quand les prix augmentent les salaires doivent augmenter d'autant ! C'est le principe de "l'échelle mobile des salaires", appliqué en France jusqu'en 1983 et toujours vigueur en Belgique aujourd'hui. Face à l'inflation, c'est simplement une mesure de justice pour ne pas perdre en niveau de vie.

Au lieu de répondre aux urgences, gouvernement et patronat veulent nous voler le 1^{er} mai !

Le gouvernement et des groupes parlementaires patronaux essayent de nous voler le plus férié des jours fériés: celui des salarié-es, le 1er Mai : seul jour férié inscrit dans le Code du travail comme obligatoirement chômé et rémunéré. On connaît la ficelle, comme pour le travail du dimanche, on nous vend une prétendue liberté de choix, alors que cette loi profiterait aux grandes enseignes au détriment des petits commerces indépendants de proximité et de l'ensemble des salarié-es !

Après avoir appelé à la fraude ce 1^{er} mai 2026, le gouvernement veut récidiver au Sénat : **RENDEZ-VOUS LE 16 JUIN DEVANT LE SÉNAT POUR PROTÉGER CE SEUL JOUR DE REPOS DANS L'ANNÉE COMMUN À TOUTES ET TOUS !**

Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour l'indexation des salaires sur l'inflation, pour le blocage du prix des carburants et contre les licenciements : On s'organise avec la CGT



Pour avoir des NAO ou les rouvrir, il faut avoir un syndicat : organisez vous avec la CGT dans votre entreprise et votre service public !

cgt.fr/salaires



AU LIEU DE RÉPONDRE AUX URGENCES, GOUVERNEMENT ET PATRONAT VEULENT NOUS VOLER LE 1^{ER} MAI !

RENDEZ-VOUS LE 16 JUIN DEVANT LE SÉNAT



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1229 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal : MAI 2026



thcb-cgt.fr